

Genève le 12 Décembre 1866

Dans le Depart de Jura
reguliert finisac in Tafel
geseindalt Jah

Lyon 13 XII 66
Lisey

Monsieur le Président et Messieurs les Membres
du Grand Conseil fédéral
Rome



Messieurs

Nous avons déjà été dans le cas de recourir à votre
bienveillance pour obtenir du gouvernement de S. M. le roi
d'Italie qu'il renvoyât bien ajournées les mesures qui ont été
annoncées relativement à la déchéance des concessions accordées
dans la province de L'Esola à la Compagnie des Chemins
de fer de la Ligue d'Italie, actuellement en faillite.

Grâce à votre haute intervention par l'intermédiaire
de Monsieur le Ministre de la Confédération à Florence, le
gouvernement italien consent à accorder un nouveau
délai jusqu'au 1^{er} Décembre prochain lequel n'est la faillite



Soit la nouvelle acquisition substituée à l'ancienne
 Compagnie devant reprendre le travail et se mettre
 en mesure de satisfaire aux engagements résultant de
 la concession.

Il va sans dire, Monsieur le Président à Paris, que la
 faillite ne peut en aucune façon satisfaire à la concession,
 puisque, dans ce cas, le C^o ne serait jamais tombé en
 liquidation, et ne sont donc que de nouveaux propriétaires
 nantis de ressources suffisantes, qui pourront reprendre les
 travaux et les conduire à bonne fin. - Nous n'avons rien
 négligé pour obtenir ces heureux résultats en temps utile
 et nous nous l'espérons bien, sans des circonstances
 aux quelles nous sommes étrangers, la propriété de la ligne
 d'Italie serait actuellement entre les mains de personnes
 en état de remplir toutes les conditions de la concession. Les
 circonstances sont la succession de procès qui nous ont
 été intentés par M^r de la Palotte et Consorts, au moyen
 desquels l'ajournement qui devait avoir lieu le 29 novembre
 a été entraîné et qui viennent enfin de se vider par

sur avis de la Cour d'Appel qui, en rétractant ces Rentes,
de leur prétention fixe de nouvelles enchères au 29 Décembre
prochain.

Mais cette date est si rapprochée du délai fatal qu'il
est impossible que de nouveaux acquéreurs puissent faire
aupres du gouvernement italien les démarches nécessaires
pour conserver leurs droits dans la limite fixée; - nous
venons donc de nouveau recourir à vous, Monsieur le
Président à Messine, pour qu'il vous plaise de vouloir
bien nous accorder encore une fois votre appui auprès
du Ministre de Florence et d'obtenir que le délai fixé
au 31 Décembre soit de nouveau prorogé d'un laps
suffisant pour sauvegarder tous les intérêts.

Puisque des amateurs paraissent disposés à se
présenter aux enchères le 29 Décembre prochain, nous avons
tout lieu de croire qu'il en sera de même pour la
prochaine adjudication et d'autre part les désirs du
gouvernement italien de voir construire le chemin de fer
de L'Asola ne seront jamais aussi assurés que par
la continuation de la ligne d'Italie, et ses véritables intérêts
sont de ne rien négliger pour lui permettre de se remettre

en fait. Le gouvernement italien a exprimé la pensée
 de se débarrasser des engagements des émissions afin de
 permettre l'exécution des chemins locaux de l'Esola qui
 ne peut avoir lieu aussi longtemps que ces liens existent.
 Sans doute il faudra en venir là si personne ne se
 présente pour continuer les engagements de la ligne de Milan,
 mais les véritables intérêts du gouvernement italien sont
 d'être bien certain que cette continuation est devenue absolument
 impossible; car ces chemins ne peuvent être construits
 que par une compagnie importante et à la condition
 de faire partie d'une grande ligne; il est peu probable
 que sans d'autres conditions ils soient jamais établis, ils
 seraient trop peu productifs.

En vous priant de m'adresser à M. le Président de la Commission
 d'entretenir bien faire valoir les considérations exposées au
 gouvernement de S. M. le Roi d'Italie, nous nous permettons
 de vous faire observer que nous n'avons qu'un temps bien
 limité devant nous et qu'il serait urgent de nous
 déterminer sur ce point avec quelque promptitude.
 Nous nous confions de tout entièrement dans votre

5264

Bundesrath vom 19. Decbr. 66.

Genf 12/12/66.
Salute Royale
Statis

Genf. Poda
p. a.